



Prise de position novembre 2023

# Renforcement du réseau mobile

## Enjeux

- > Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, le Conseil fédéral a mis en consultation des mesures visant à renforcer les réseaux mobiles en cas de perturbations de l'alimentation électrique (révision de l'ordonnance du 9 mars 2007 sur les services de télécommunication (OST) en exécution de l'art. 48a de la loi sur les télécommunications (LTC)). Les milieux intéressés ont jusqu'au 16 février 2024 pour prendre position.
- > Le projet prévoit que le réseau mobile reste opérationnel même en cas de panne de courant pour permettre les services d'appel d'urgence, le service téléphonique public et l'accès à Internet. Concrètement, les communications mobiles doivent être assurées lors de pannes d'électricité de 72 heures au plus ou de cycles d'interruption de courant pendant 14 jours à la suite. Dans cet objectif, les opérateurs mobiles doivent installer une alimentation électrique de secours dans les lieux centraux. À titre de comparaison, l'autonomie en électricité d'un site de communication mobile (sur une base volontaire) peut aujourd'hui atteindre une heure.

## Position de Swisscom

**Swisscom comprend la nécessité de disposer d'une infrastructure de communication mobile performante et disponible à tout moment, même dans la situation particulière d'une panne de courant. Au cœur de ses réflexions, elle envisage actuellement un renforcement (autonomie électrique) de quatre heures au plus en se basant sur la technologie de batterie la plus récente, ce qui représente déjà un progrès considérable par rapport à la solution en place. Swisscom estime que les mesures demandées par le Conseil fédéral sont surdimensionnées et techniquement peu réalisables, trop coûteuses et non durables en raison des groupes électrogènes diesel à utiliser. De plus, elles génèreraient une charge bureaucratique conséquente pour tous les acteurs concernés. Swisscom s'engage en faveur de solutions globales sous l'égide du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), en collaboration avec les représentants du secteur des télécoms et de l'électricité. Car la communication mobile dépend d'une alimentation électrique fiable.**

### Swisscom reconnaît la nécessité d'agir et propose des solutions mieux adaptées

- > Début 2023, Swisscom a élaboré des approches avec l'appui de l'association professionnelle asut et les a présentées à la Confédération. Les appels d'urgence en particulier, mais aussi d'autres services pourraient ainsi être maintenus en cas de crise électrique, moyennant une charge de travail raisonnable. Swisscom est disposée à concrétiser les propositions existantes.
- > Swisscom est par ailleurs intéressée à développer, avec le secteur de l'électricité, d'autres solutions réalisables en vue d'une alimentation fiable des équipements de télécommunication.

### Renforcement (autonomie électrique) de 4 heures au plus, une mesure réaliste et adaptée aux clients

- > Un allongement de 4 heures au plus sur les sites d'antenne existants apparaît comme une mesure réalisable. Les clientes et clients en bénéficient déjà quand une panne de courant survient dans la région ou si une pelleteuse endommage localement un câble.
- > Un renforcement à 72 heures n'apporte aucun gain particulier. L'alimentation électrique des smartphones n'est pas garantie par le renforcement des réseaux mobiles, car les batteries se vident assez vite, d'où l'importance d'assurer une redondance également du côté des fournisseurs d'électricité pour éviter un basculement unilatéral d'un réseau (électrique) à l'autre (télécoms).



### **Doutes importants sur la faisabilité de la solution à 72 heures**

- > L'installation demandée de groupes électrogènes de secours – aujourd'hui économiquement viables seulement en diesel – nécessite toujours une autorisation de la commune ou de l'office cantonal de l'environnement dans le cadre des règles de construction et environnementales (prescriptions sur le bruit et la protection de l'air). Les opérateurs rencontrent déjà des difficultés à développer leurs réseaux mobiles (nouvelle construction ou modernisation). À ce jour en Suisse, plus de 3000 permis de construire sont en attente. Un renforcement à 72 heures imposerait une véritable avalanche d'autorisations et entraînerait du même coup un travail considérable de la part de l'administration et des opérateurs mobiles.
- > L'installation de groupes électrogènes de secours requiert de disposer de beaucoup de place (salle, accès) dans, sur et autour des bâtiments et pose de nouvelles exigences sur les structures porteuses. Outre les groupes électrogènes, la construction de réservoirs, de ventilations, de cheminées et de dispositifs de protection est également nécessaire. En plus des défis architecturaux, des moratoires cantonaux et communaux s'appliquent parfois aux installations sur les bâtiments publics.
- > Environ 90% des sites hébergeant des installations de communication mobile n'appartiennent pas à Swisscom, entraînant de fait une renégociation des contrats de location. En l'absence d'accord avec le propriétaire concerné, la commune devrait alors trouver un nouvel emplacement et le mettre à disposition du secteur.

### **Analyse d'impact de la réglementation, une base de calcul insuffisante**

- > Les efforts et les coûts liés à la mise en œuvre d'une solution à 72 heures sont disproportionnés par rapport aux bénéfices pour les clients et l'économie. Selon les calculs de Swisscom, les approches élaborées dans le cadre de l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) coûteraient beaucoup plus cher que les estimations prévues dans l'AIR, car des postes de coûts entiers (p. ex. acquisition des groupes électrogènes diesel mobiles, personnel de piquet, formation du personnel, véhicules de transport appropriés, aménagement d'emplacements d'antennes supplémentaires) n'y sont pas pris en compte.

### **Non durabilité des groupes électrogènes diesel**

- > L'installation de groupes électrogènes diesel n'est pas adaptée à notre époque. Leur entretien est coûteux et les tests annuels requis génèrent des gaz à effet de serre. Par ailleurs, le stockage du diesel n'est pas possible à long terme et doit donc sans cesse être déplacé, avec à la clé un nombre considérable de transports dans toute la Suisse.
- > Qu'il s'agisse d'un renforcement de 4 heures au plus ou d'un arrêt cyclique, il doit être possible d'utiliser les batteries jusqu'à la fin de leur cycle de vie normal afin d'éviter d'avoir à les éliminer prématurément. Cela implique toutefois une extension de la période de mise en œuvre.

### **Absence de mesures comparables dans les autres pays européennes**

- > Nous ne connaissons aucun pays européen où une prévention aussi étendue et coûteuse contre les pannes d'électricité serait réglementée ou même appliquée. Les autres réglementations, p. ex. dans le cadre de la «Boîte à outils 5G» de l'UE, sont beaucoup moins concrètes et à portée plus restreinte.